

LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE ENVIRONNEMENT
MARS 2008

BUREAU

Président : J.-P. Gabireau

Secrétaire : S. Bédos

Trésorière : A. Bizot

Administrateurs :

Y. Bouttes, L.-P. Cauvin, M. Madec

SOMMAIRE

- ☐ Editorial, page 1
- ☐ Réponse de la liste "Bien vivre à Sermaise", page 2
- ☐ Réponse de la liste "Sermaise, notre village en Ile-de-France", pages 2 et 3
- ☐ Réponse de la liste "Transparence, Démocratie et Participation", page 4
- ☐ Réponse de la liste "Préparons notre avenir", page 4

Sermaise Environnement Association pour la protection de l'environnement et l'amélioration de l'habitat

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes
le 26.10.1972
enregistrée sous le numéro 0911000192
publiée au *Journal Officiel* du 18 novembre 1972
agrée par arrêtés du Préfet de l'Essonne
n^{os} 92-3166 et 92-3167 du 5 octobre 1992

Siège : Mairie de Sermaise (Essonne)

Siège administratif :
18, rue de la Grosse-Haie
91530 SERMAISE

Éditorial

Agir plutôt que gémir !

Notre Association s'est invitée dans la campagne électorale : une grande première...

Se référant à la Charte constitutionnelle de l'environnement et au relevé de conclusions du Grenelle de l'environnement, un pacte écologique municipal est né. Il a été établi et proposé aux têtes de listes des cinq listes en compétition. Les réflexions et propositions en réponse des candidats, sous forme de fac-similés, sont à lire en pages 2, 3 et 4 de la présente publication.

Certains s'interrogeront de savoir si notre Association était dans son rôle en demandant aux candidats de se positionner sur le contenu de ce pacte. Soit. La réponse appartient aux seuls adhérents de Sermaise Environnement. Pour le reste, et c'est l'essentiel, les citoyens-électeurs, ès qualités, auront, dans le secret de l'isoloir, lors de la prochaine consultation électorale municipale, à choisir entre les mieux et les moins-disants sur des sujets essentiels comme ceux du développement durable et de la protection de l'environnement.

À n'en pas douter, les nombreux éco-citoyens, qui iront voter en éco-électeurs avisés et responsables, iront aussi avec la ferme volonté de pouvoir continuer à s'épanouir dans un espace bucolique remarquable et de grande qualité à protéger.

Râler, critiquer est ce qu'il y a de plus facile. Proposer, s'engager et faire, relève d'un tout autre exercice auquel chaque citoyen-électeur est convié à partir des projets qui lui sont proposés. Rarement consulté, le citoyen-électeur détient pourtant la clé de ce qui peut être bon ou moins bon pour la société dans laquelle il vit.

Les candidats promettent, proposent, s'engagent. Les électeurs choisissent. Chacun est à sa place, face à ses responsabilités. Les choses sont en ordre, nous ne saurions nous en plaindre.

Pour le Bureau :
Jean-Paul GABIREAU, Président

Bulletin d'adhésion

**Sermaise
Environnement**

18, rue de la Grosse-Haie
91530 SERMAISE

Nom Prénom

Adresse

Tél. Courriel

Cotisation individuelle 15 € ; couple 20 € ; jeune (-18 ans) 5 € ; soutien 25 €
Joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de Sermaise Environnement

Bien vivre à Sermaise

Objet :

Proposition d'un pacte écologique à soumettre à Sermaise environnement .

1 – Développement durable et santé publique :

- Isoler sur le plan thermique et phonique les bâtiments communaux
- Imposer des mesures d'économies d'énergie dans les locaux publics
- Favoriser l'usage d'énergies renouvelables
- Distribuer une alimentation bio dans les cantines scolaires (à partir de productions agricoles régionales)
- Maintenir la biodiversité et des écosystèmes
- Eduquer la jeunesse à l'environnement

2 – Gestion de l'eau :

- Informer et inciter la population à mieux gérer sa consommation pour protéger la ressource
- Préconiser la récupération des eaux de pluies
- Récupérer des eaux de pluie dans les bâtiments communaux
- Remplacer le salage par le sablage des voies de circulation en hiver

3 – Gestion des déchets :

- Informer et responsabiliser les citoyens dans la gestion de leurs déchets
- Envisager la mise en place de la pesée des déchets

4 – Energies nouvelles :

- Faciliter la production locale d'énergies alternatives et renouvelables (géothermie, biomasse)
- Contribuer au développement des panneaux solaires

5 – Environnement et patrimoine :

- Développer une politique de défense de l'environnement
- Etablir un inventaire du patrimoine, de la végétation des espaces publics
- Engager des travaux de rénovation du patrimoine historique

6 – Urbanisme :

- Repenser l'urbanisme autour du bourg et à proximité des moyens de communication
- Respecter le plan d'occupation des sols (POS) définit
- Faire appel et prendre conseil auprès du conseil en architecture et urbanisme de l'Essonne (CAUE) et du service départemental de l'architecture et du patrimoine (SPAD)
- Appliquer les textes en vigueur en matière d'urbanisme

7 – Economie :

- Développer une économie de services
- Créer et développer les zones d'activités dans le cadre de l'intercommunalité

8 – Site Gerber :

- Informer la population de l'état actuel du dossier
- Mettre tout en œuvre pour la dépollution du site

9 – Parc national régional (P.N.R.) :

- Informer la population
- Rendre possible une éventuelle adhésion à la charte

10 – Circulation :

- Protéger la circulation des piétons (près des écoles, centre bourg...)
- Limiter la vitesse à 30 km/h dans la traversée des villages
- Lutter contre le stationnement abusif sur la voie publique

SERMAISE, NOTRE VILLAGE EN ILE-DE-FRANCE

91530 SERMAISE

Monsieur GABIREAU
Président de Sermaise Environnement
91530 SERMAISE

Sermaise, le 1^{er} mars 2008

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-après, l'engagement de la liste « Sermaise, notre village en Ile-de-France » concernant le « Pacte municipal d'écologie, de l'environnement et du développement durable de Sermaise » proposé par votre association.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

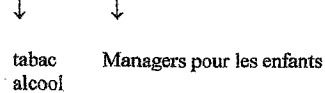
Pour la liste,
Sermaise, notre village en Ile-de-France

G. HAUTEFEUILLE

Cardialement
G. Hautefeuille

DEVELOPPEMENT DURABLE ET SANTE

Réunions d'information en matière de prévention de la Santé et des risques sont prévues dès 2008



CANTINE BIO

L'alimentation bio voir coût supplémentaire trouver des fournisseurs et des prestataires ? à étudier ?

GESTION DE L'EAU

L'évacuation du bassin du Goulet dans le bas de Mondétour est financée par le SIVSO dans le cadre d'un contrat ORGE-YVETTE, ce dernier a pris du retard en raison d'un blocage d'un propriétaire, en cours d'une DUP.

La préservation des mares, l'infiltration sur les lieux de production doit être encouragée. En ce qui concerne l'eau potable qui vient de la Venelle, une réduction sensible de la consommation des ménages s'amorce, une prise de conscience est à encourager.

GESTION DES DECHETS

Actuellement le tri est effectué par le SITREVA.

Le SICTOM chargé du ramassage et de la collecte étudie la possibilité de réduction des déchets pour se faire la mise en place d'une pesée embarquée devrait avoir lieu afin de connaître le poids exact des déchets générés par chaque famille.

Il est important de poursuivre l'information à la population afin de la rendre responsable, qu'elle respecte les consignes de tri et qu'elle utilise les containers adaptés destinés aux différents déchets. Un nouvel appel d'offre est en cours entre le SICTOM et les différents partenaires.

ENERGIES NOUVELLES

Possibilités d'intégrer dans le cadre du Grenelle de l'environnement la révision du PLU, la possibilité d'installer des panneaux photo voltaïques dans les zones classées Bâtiments de France, possible également chez certains particuliers ou public ou exploitations agricoles.

Une étude est à lancer pour voir la faisabilité.

Ceci est un projet à moyen terme son échéance demande un étalement dans la durée.

Le financement doit se faire en partenariat avec les collectivités et un comité de pilotage doit se mettre en place.

Encourager les énergies renouvelables, chauffage solaire de l'eau, chaudières à granulés, à bois, géothermie, ...

Permettre la construction d'habitations avec toitures végétalisées en incitant les propriétaires à utiliser des matériaux naturels.

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Donner plus de pouvoir aux collectivités

Préserver et sauvegarder les zones humides mais aussi les zones de nidifications (chauve-souris) endroits vandalisés servant de décharge.

L'installation des éoliennes sur les plateaux - Contradiction entre l'enfouissement des réseaux électriques et la mise en place de tels équipements voir si cela n'apporterait pas une modification du paysage, ceci n'est pas à exc lue si la population le souhaite.

URBANISME

Protéger les terres agricoles

PLU doit prendre en considération l'avantage de la gare SNCF et favoriser le développement dans sa périphérie.

Diminuer la surface individuelle des terrains à bâtir

Rester vigilant par rapport aux différentes agences immobilières et aménageurs fonciers plus soucieux de leurs spéculations financières qu'à l'environnement.

GERBER

Poursuivre la pression sur les services de l'état pour décontamination totale du site et la réactivation de la CLI.

P.N.R.

- Contact pris avec la direction du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse laisse apparaître la difficulté d'une extension, mais l'équipe « Sermaise, notre village en Ile-de-France » est favorable à faire la démarche auprès du Conseil Régional pour l'adhésion à la charte de la commune de Sermaise.

ECLAIRAGE PUBLIC

Extinction de l'éclairage public entre 22/23 heures et 5 heures réglé pour chaque saison et revu tous les 3 mois, qui par ailleurs se déclenche en fonction de la luminosité.

Une horloge en fixe la durée plus restreinte sur les hameaux mais reste activée au bourg, à la gare et le parking (sécurité).

Contradiction envers l'opinion des habitants qui réclament un éclairage presque individuel.

Voir la possibilité de mettre en place un éclairage public moins consommateur d'énergie dans le cadre de la rénovation des hameaux.

CIRCULATION

Prévention des risques :

- Signalétique à revoir
- Panneaux indicateurs
- Eclairage, limitation de vitesse dans les hameaux 50 km/h voire 30.
- Chemins piétons prévus (route de la Charpenterie) entre le bourg et la rue du pont de bois avec éclairage.
- Tracé d'un chemin entre la salle polyvalente et le terrain du Quénoi permettrait à la population de voir la faune et la flore et de donner accès au réseau collectif d'assainissement.
- Cette demande a déjà été formulée au SIVSO, qui pourrait prendre une partie de cet investissement dans le cadre d'un nouveau contrat - Agence de l'eau-Orge-Yvette.
- Mise en place de ralentisseurs type « pavé Berlinois »

INFORMER LA POPULATION et l'inciter à participer aux décisions et consultations, à la demande d'enquêtes publiques et pour les dossiers prioritaires qui tiennent à cœur les Sarmates.

Le 23 février 2008

Monsieur Jean-Paul GABIREAU
Président de Sermaise Environnement
18, rue de la Grosse-Haie
91530 Sermaise-sous-Dourdan

Concerne : élections municipales.

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt du Pacte écologique municipal établi par votre Association et que vous soumettez à l'approbation des candidats aux élections municipales de notre Commune des 9 et 16 mars prochains.

J'approuve la totalité des propositions contenues dans ce pacte et m'engage à m'y tenir. Je précise toutefois que je distingue, dans cette liste de propositions, celles nécessitant des études préalables à la fois techniques et/ou budgétaires de faisabilité pouvant donner lieu à d'éventuels cofinancements avant leur mise en œuvre, de celles pouvant être appliquées sur le champ sans "bourse déliée", je pense par exemple aux positions à défendre dans le cadre de structures intercommunales pour la réduction à terme du volume des déchets, de la politique urbanistique tendant à bannir tout étalement urbain, etc.

Enfin, et je pense que vous le comprendrez, cet engagement couvre la durée de la prochaine mandature, ce qui induit *de facto* une ligne de conduite dans l'exercice éventuel de fonctions électives se tenant au plus près de cet engagement tout au long de ladite mandature.

Par ailleurs, j'entends, dans le droit fil de ce pacte :

- a) M'attacher à promouvoir une politique ambitieuse de protection des milieux naturels par le classement en espaces naturels sensibles (E.N.S.) d'espaces naturels indûment soustraits à leur milieu par des aménagements contraires à leur destination et à leur conservation ;
- b) Conclure, si vous en étiez d'accord, avec votre Association une convention de partenariat nous permettant en commun un suivi de l'exécution de ce pacte, ainsi que la conduite de projets s'inscrivant dans une volonté partagée de promotion du développement durable et de la protection de l'environnement.

Tout en remerciant pour votre proposition,

Veuillez, Monsieur le Président, je vous prie, être assuré de mes sentiments les meilleurs.

Liste "préparons notre avenir"

M. Philippe PEREZ
Ml. tél : 06 15 31 15 43
contact@sermaise2008.com

SERMAISE ENVIRONNEMENT
Jean-Paul GABIREAU
Président
18 rue de la Grosse-Haie
91530 SERMAISE

Sermaise, le 25 février 2008

Monsieur le Président,

Nous répondons à votre courrier présentant votre "pacte écologique". Nous sommes globalement satisfaits de vos propositions puisque certaines transparaissent dans notre programme pour ces élections municipales (via le PNR, le lien fort entre l'environnement et l'urbanisme, la pression foncière, l'application rigoureuse des lois, la création du site internet pour une sensibilisation globale et la transparence de notre gestion).

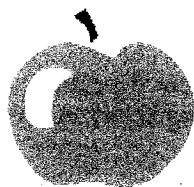
Nous constatons que des propositions doivent être étudiées sérieusement pour établir un coût précis et nous souhaitons apporter des observations sur les chapitres suivants :

- **Chapitre : 1. Développement durable et santé**
Extinction de l'éclairage public entre 22h et 5h du matin :
Nous pensons qu'il serait préférable d'installer sur les lampadaires des capteurs de mouvement pour utiliser pendant la nuit le temps d'éclairage nécessaire. Et étudier la possibilité de placer également des capteurs solaires pour qu'en journée, ces mêmes lampadaires pompent l'énergie suffisante pour l'éclairage de nuit.
- **Chapitre : 3. Gestion des déchets**
Mise en place de la pesée embarquée des déchets :
Nous pensons que cette solution profiterait aux personnes malveillantes qui déposeraient leurs ordures chez d'autres. Envisageons plutôt une responsabilisation des citoyens par la diffusion "des bons gestes à avoir".
- **Chapitre : 8. Site Gerber**
Nous voulons la réouverture des dossiers afin de les soumettre à toutes les autorités compétentes.
- **Chapitre : 9. P.N.R.**
Rien à ajouter...

Pour conclure, Nous remarquons que nombreuses de vos propositions représentent une implication importante de la mairie, ce qui nous conforte dans notre volonté d'agir maintenant pour la défense de tous les sarmates. Notre engagement ira toujours vers la prévention des risques environnementaux et la sensibilisation des bons gestes écologiques afin de préparer au mieux notre avenir.

Sincères salutations,

Philippe PEREZ
au nom de notre équipe



LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE ENVIRONNEMENT

Numéro spécial ÉLECTIONS MUNICIPALES MARS 2008

Une ambition : faire de notre Commune un éco-village !...

PRÉAMBULE. — Dans la perspective des prochaines élections municipales, prenant en compte la Charte constitutionnelle de l'environnement et les relevés de conclusions du Grenelle de l'environnement, les objectifs du pacte ci-dessous ont pour objet de placer au **centre de l'action publique municipale** tous les sujets se rapportant au développement durable, à la protection de la nature et de l'environnement, aux effets du réchauffement climatique, à l'épuisement des ressources et à la santé publique.

Ainsi, les candidats aux élections municipales auront à se déterminer quant aux actions qu'ils conduiront au cours de leur mandature s'ils sont élus au travers d'un programme précis qu'ils présenteront aux électeurs et sur lequel ils s'engagent.

N.B. — Certains candidats "habiles" ne manqueront peut-être pas d'objecter que, dans cette liste non exhaustive d'actions à mener, nombre de celles-ci ne relèvent pas de leur compétence directe : qu'à cela ne tienne, ils siégeront dans diverses instances (syndicats intercommunaux, communauté de communes et autres structures intercommunales) au sein desquelles ils auront à défendre les engagements électoraux qu'ils auront pris vis-à-vis de leurs électeurs.

Pacte municipal de l'écologie, de l'environnement et du développement durable de Sermaise (Élection municipales des 9 et 16 mars 2008) proposé par l'Association Sermaise Environnement

1. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTÉ

Isolation thermique et phonique des bâtiments communaux.

Etude et mise en place des modes de chauffage utilisés dans les bâtiments communaux, notamment le chauffage faisant appel à la technique de la biomasse, à l'instar de ce qui se fait dans certaines communautés de communes...

Mesures d'économies d'énergie dans les locaux publics.

Réduction de la pollution lumineuse*.

Extinction de l'éclairage public entre 22 h et 5 h du matin.

Usage préférentiel des énergies renouvelables.

Alimentation bio dans les cantines scolaires à partir de productions agricoles régionales*.

Maintien et protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Éducation de la jeunesse à l'environnement.

2. GESTION DE L'EAU

Inciter et aider la population à mieux gérer sa consommation pour protéger la ressource.

Inciter et aider les habitants à récupérer les eaux de pluie.

Récupération des eaux de pluie sur bâtiments communaux.

Protéger les zones humides, leurs écosystèmes (faune et flore).

Remplacer le salage par le sablage des voies de circulation en hiver.

Désherbage municipal par des moyens autres que chimiques.

Gestion municipale directe de l'eau potable.

Création de bassins de décantation des eaux de ruissellement avant leur rejet dans la rivière.

Création et entretien des fossés, notamment sur les plateaux afin que les eaux de ruissellement soient retenues le plus en amont possible.

Récupération et décantation des eaux de ruissellement (rétablir les fossés, remettre en service et entretenir les mares...).

Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement.

3. GESTION DES DÉCHETS

Réduction du volume des déchets*.

Responsabiliser les citoyens dans la gestion de leurs déchets : remplacer la taxe d'enlèvement des déchets ménagers basée sur la valeur locative du logement par une redevance basée sur le nombre de personnes composant la famille.

Mise en place de la pesée embarquée des déchets.

4. ÉNERGIES NOUVELLES

Faciliter la production locale d'énergies alternatives et renouvelables (géothermie, biomasse, éoliennes...).

Étudier la construction d'éoliennes sur les plateaux permettant la satisfaction de besoins locaux.

Contribuer au développement des panneaux solaires et faire évoluer la législation trop restrictive.

5. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Développer une politique de défense systématique de l'environnement.

Établir un inventaire du patrimoine et des paysages à protéger.

Engager des travaux de rénovation du patrimoine historique.

Protection des paysages :

Introduction de prescriptions paysagères et architecturales dans les documents d'urbanisme.

Réglementation de l'affichage et de la publicité.

Enfouissement des réseaux aériens.

Encadrement municipal des pratiques cynégétiques.

6. URBANISME

Développement urbain exclusivement en zone agglomérée*.

Densification du tissu urbain existant tout en maintenant un habitat horizontal : augmenter les COS et réduire les surfaces minimales constructibles.

Éviter l'étalement urbain au détriment des espaces naturels et agricoles*.

Développer l'urbanisation autour du bourg et à proximité des transports collectifs.

Engager des procédures systématiques contre les constructions illégales.

Respecter scrupuleusement le POS.

Faire participer réellement la population à l'élaboration du PLU.

Faire appel à des services compétents de conseil pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement (CAUE).

Application rigoureuse des lois et règlements de l'urbanisme (SDRIF, SCOT, PLU...).

7. ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

Développer une économie de services au sein du bâti constitué.

Créer et développer les zones d'activités dans le cadre de l'intercommunalité.

8. SITE GERBER

Mettre tout en œuvre pour une dépollution totale du site.

Réactiver la CLI et informer la population régulièrement.

9. P.N.R.

S'engager vigoureusement pour une adhésion rapide à la charte et en informer la population.

10. CIRCULATION

Protéger la circulation des piétons, notamment près des écoles et centre bourg.

Réduire sensiblement la vitesse en développant des points de ralentissement.

Limitation à 30 km/h de la vitesse en traversée de villages :

Réduction des dangers, des pollutions atmosphériques

et des nuisances sonores dus à la circulation automobile.

Création d'une circulation douce sur une berge de l'Orge, entre la gare et la grange, qui sera un circuit d'observation de la faune et de la flore des zones humides pour les enfants de l'école, un circuit sportif et un lieu de promenade.

11. INFORMER LA POPULATION ET L'INCITER A PARTICIPER AUX DÉCISIONS

Création d'un conseil extra-municipal constitué de citoyens volontaires : démocratie participative*.

Développer l'information par internet.

Créer un site web de la commune.

Droit au référendum d'initiative populaire.

* En conformité avec le relevé de conclusions du Grenelle de l'Environnement.